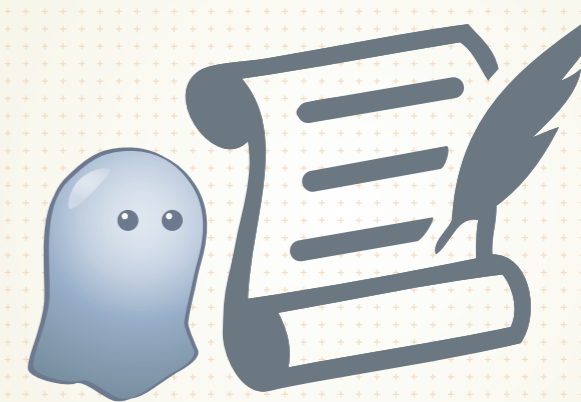


Notes

➤ LES ACTEURS DU RADON ET LA RÉGLEMENTATION



OBJECTIFS :

- Connaître le rôle des principales institutions qui, en France, ont pour mission la connaissance et la gestion du risque radon.
- Connaître quelques textes réglementaires qui visent à réduire le risque radon.
- Identifier les actions possibles des citoyens pour améliorer la prise en compte du risque radon dans leurs lieux de vie.

Les acteurs

Doc 1.

En France, plusieurs institutions et organismes s'occupent du risque radon. Leur but est notamment d'améliorer la protection et la prévention des effets de cet élément radioactif et de ses descendants.

Voici les principaux acteurs du radon :

Au niveau national :

- l'Assemblée nationale et le Sénat
- les ministères chargés de la santé, du logement, du travail
- l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- l'Institut de veille sanitaire (InVS)
- le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
- le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE)

Au niveau régional, départemental et local :

- les préfetures et divers services de l'Etat
- la DREAL (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement)
- l'ARS (agence régionale de santé)
- les BRGM en région
- les collectivités territoriales : conseils régionaux, conseils généraux, mairies

Les actions pour réduire les effets du radon

Le radon est reconnu comme un risque sanitaire. Depuis 2004 plusieurs réglementations et plans visent à réduire ce risque.

Doc 2. Résumés de textes réglementaires sur le radon

Arrêté du 22 juillet 2004

Le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le ministre de la santé et de la protection sociale, le ministre de l'écologie et du développement durable et le secrétaire d'Etat au logement ont signé cet arrêté pour limiter le risque radon sur le territoire français dans les lieux ouverts au public :

- les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat.
- les établissements sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement.
- les établissements thermaux.
- les établissements pénitentiaires.



Cet arrêté a été transcrit dans le code de la santé publique. Il impose la réalisation d'un dépistage dans les 31 départements définis comme prioritaires.

A ce jour, un niveau d'activité du radon entre 400 Bq/m³ et 1 000 Bq/m³ oblige le propriétaire à mettre en œuvre des actions simples en vue de réduire l'exposition des personnes au radon. Ensuite, de nouvelles mesures doivent être faites pour contrôler leur efficacité.

Lorsque l'un des résultats de mesure de radon se situe au-dessus du niveau d'action de 400 Bq/m³, le rapport est transmis au préfet par le propriétaire dans un délai maximum d'un mois.

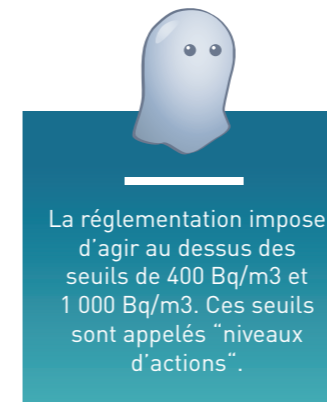
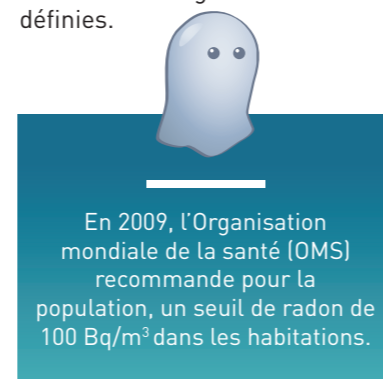
Si le niveau d'action dépasse 1 000 Bq/m³, le propriétaire réalise sans délai des actions de remédiation qui doivent être suivies immédiatement d'un diagnostic du bâtiment et si nécessaire de nouvelles mesures de radon.

Arrêté du 7 août 2008

Il concerne la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail. Il est inscrit dans le code du travail. Par exemple, un dépistage est obligatoire pour les lieux de travail situés en souterrain dans les 31 départements prioritaires.

La gestion du risque radon a été inscrite dans plusieurs plans au niveau national. Tous sont consultables sur internet :

- le premier et le second plan national santé-environnement de 2004 à 2008 (PNSE1) et celui de 2009 à 2013 (PNSE 2)
- le second plan cancer de 2009 à 2013
- le plan de santé au travail de 2010 à 2014 (voir le site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social).
- Un plan national d'actions 2011-2015 pour la gestion du risque lié au radon est piloté par l'ASN. Il associe les ministères concernés, l'IRSN et plusieurs organismes partenaires. Il vise à réduire les expositions dans l'habitat existant et à appliquer de nouvelles règles dans les constructions neuves. 30 actions prioritaires ont été définies.



Doc 3. Le rôle du citoyen

Il est important que toutes ces informations atteignent le plus grand nombre de personnes, en particulier celles qui vivent dans des endroits où l'activité volumique du radon est importante. Mieux informées sur l'origine de ce gaz radioactif et de ses descendants, les personnes concernées seront plus à même de s'en protéger en mettant en place des actions pour réduire la concentration dans leur habitation et leur lieu de travail.

Questions :

Doc.1

a) Réaliser un tableau des acteurs et de leurs rôles.

Doc.2

b) A ce jour, dans quel type de bâtiment est-il obligatoire de réaliser des mesures de radon ?

c) A ce jour, cette obligation s'applique-t-elle à toute la France ?

d) Compléter ce tableau.

Niveaux d'activité du radon	Mesures à réaliser
entre 400 Bq/m ³ et 1 000 Bq/m ³	
Supérieur à 1 000 Bq/m ³	

e) Pourquoi faut-il communiquer au préfet les mesures de radon qui, à ce jour, dépassent 400 Bq/m³ ?

f) Expliquer pourquoi le risque radon est inscrit dans les plans nationaux « santé-environnement », « cancer » et « santé au travail ». Pourquoi est-ce important ?

Doc. 3

g) Réaliser une affiche d'information sur le radon et les actions de prévention et de protection possibles.

h) Réaliser un exposé pour informer le public sur le radon, ses propriétés, ses effets sur la santé et les mesures de prévention et de protection possibles.

i) Proposer un jeu de rôle avec un conférencier qui présente l'origine du radon, ses propriétés, les risques pour la santé et les actions à réaliser pour en atténuer les effets. Cette présentation aura pour cibles : des élus de collectivités, un chef d'établissement, les habitants d'une commune où un niveau élevé d'activité volumique du radon a été détecté.